
DOSSIER DE PRESSE

Lundi 16 janvier 2023

Contact :

France Brochet
Attachée de presse
Tél. 02 97 02 23 07
Port. 06 99 01 66 52
fbrochet@mairie-orient.fr

www.lorient.bzh

Lorient lance la 2^e édition de son budget participatif

Participation, dialogue, citoyenneté, voilà quelques mots-clés de cette nouvelle démarche initiée par Fabrice Loher et qui s'écrit avec les habitants. Le maire et les adjoints de quartier ont à cœur de créer ces nouveaux lieux de démocratie participative et de coconstruire avec la population.

Cette volonté s'est notamment traduite par le lancement d'un nouvel outil au service de la participation citoyenne en 2022 : le budget participatif. Il permet aux Lorientais de proposer, puis de choisir, des projets d'intérêt général pour leur quartier, pour leur ville, qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Après le succès rencontré par la première édition du budget participatif (plus de mille participants), la municipalité a décidé de reconduire ce dispositif : 285 000€ seront de nouveau alloués à la réalisation des envies des Lorientais pour leur ville.

Alors, vous avez des projets pour votre ville ? N'attendez plus et déposez vos projets en ligne dès maintenant sur jeparticipe.lorient.bzh

Qui peut déposer un projet ?

Tout Lorientais de plus de 16 ans, sans condition de nationalité, peut déposer un projet maximum, à titre individuel ou collectif (pour une association, un collectif d'habitants, un conseil citoyen de quartier, une classe...). Pour un projet collectif, il est nécessaire de désigner un référent qui sera le porteur du projet. Un groupe d'enfants ou de jeunes de moins de 16 ans peut proposer un projet s'il est encadré par un référent de plus de 16 ans.

Quels sont les projets recevables ?

Pour être recevable, un projet doit être d'intérêt collectif, c'est-à-dire être accessible à tous les habitants et pas seulement quelques-uns. Il doit également relever des compétences de la Ville, qui réalise les projets à l'issue de la phase d'analyse, et être une dépense d'investissement, avec un résultat tangible et pérenne.

D'autres critères sont également pris en compte :

- Les valeurs fondamentales rappelées dans le règlement intérieur du dispositif* doivent être respectées : liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité et non-discrimination ;
- L'emplacement du projet est sur le territoire communal ;

- Le coût doit être compris entre 5 000 et 70 000 euros ;
- Le projet ne doit pas entraîner des coûts de fonctionnement importants, comme des dépenses supplémentaires ou de nouvelles charges de personnel ;
- L'idée doit être techniquement réalisable.

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes : aménagement des espaces publics, mobilités et transports, environnement et cadre de vie, écologie et développement durable, art, culture et patrimoine, sport et loisirs, éducation et jeunesse, santé et solidarités.

Quelques exemples avec les projets choisis en 2022

Alors que la deuxième édition du budget participatif a démarré début janvier, le Conseil municipal a validé en novembre les projets lauréats de la précédente édition. Place désormais à la mise en œuvre concrète !

Le projet de David

L'installation d'une fresque géante sur un immeuble du centre pour donner des couleurs à la ville et renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des Lorientais.

Le projet de Mélissa

L'installation d'une aire de jeux inclusive (accessible aux enfants porteurs de handicap et aux enfants valides) dans le parc Jules Ferry pour rendre accessible l'espace public à tous, à tous les âges.

Le projet du collectif d'habitants du centre social de Keryado

L'installation d'un four à pain collectif dans le quartier de Kerguillette – Petit Paradis, à proximité du jardin partagé, pour animer le quartier et favoriser la cohésion sociale

Les étapes à ne pas manquer

❶ Le dépôt des projets : janvier-février 2023

Les Lorientais construisent leur projet et le déposent :

- Par voie numérique : sur la plateforme citoyenne jeparticipe.lorient.bzh ;
- En format papier : dans des urnes disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville, dans tous les centres sociaux et médiathèques de la ville, à la Maison des Associations et à la Maison du Projet.

Pour aider les habitants à définir et à rédiger leur projet, des ateliers d'accompagnement à l'écriture sont proposés aux créneaux suivants :

- Le samedi 28 janvier de 9h30 à 12h dans la salle des Archives de l'Hôtel de Ville
- Le mercredi 25 janvier de 14h à 16h30 à la Maison Pour Tous de Kervénanec ; de 19h à 21h30 au Centre Social de Keryado
- Le samedi 4 février de 9h30 à 12h au Centre Social Escale Brizeux
- Le mercredi 15 février de 14h à 16h30 à la Maison de Quartier de Bois du Château de 19h à 21h30 au Centre Social du Polygone.

Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous, sur inscription.

❷ L'examen préliminaire des propositions : mars-avril 2023

Un comité d'examen et de suivi vérifie que les projets recueillis sont recevables, conformément aux critères énumérés dans le règlement du budget participatif de la Ville de Lorient*. Ce comité est composé de représentants des Conseils Citoyens de Quartier, d'élus municipaux et de représentants des services de la Ville.

❸ Promotion des projets et vote : mai - juin 2023

Les porteurs de projet pourront faire la promotion de leur projet, avec l'accompagnement de la Ville.

Chaque Lorientais, sans restriction d'âge, pourra voter pour ses 3 projets préférés, sur jeparticipe.lorient.bzh ou dans des bureaux de vote de proximité. Les projets arrivés en tête des votes seront retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

④ L'étude et la réalisation des projets : juillet – novembre 2023

Les services techniques de la Ville étudieront la faisabilité des projets sélectionnés lors du vote.

Décembre 2023 : le Conseil Municipal adoptera définitivement la liste des projets validés.

Les projets seront réalisés dans les meilleurs délais, avec un démarrage au plus tard fin 2024.

*Le règlement intérieur est consultable sur jeparticipe.lorient.bzh/pages/reglement